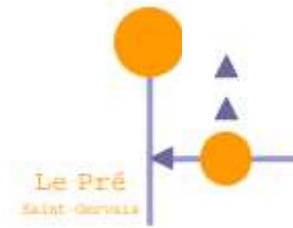


COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 MARS 1999



Publication faite en conformité de l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

MM. COSME, Maire, BARTOLONE, Mme LAPORTE, M. LEVESQUE, Mme GROS, MM INCERTI-FORMENTINI, GRANDVOINET, BOISSON, DECOBERT, Maires-Adjoints , Mme KLEIN, MM. BOURSAT, SCEMAMA, HURET, Mme SCHOTT, M. MEMETON, Mme LESCURE, LOGETTE, M. ABERLE, Mlle DEKNUDT, Mme VAN HESSCHE, MM. RENAULT, YVON, VIEILLEVIGNE, LARIVE, DUPONT, SANVEE, DEGARDIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents, excusés et représentés :

Mme LEGRAND, Maire-Adjoint, représentée par M. MEMETON, M. DEBARGE, Conseiller Municipal, représenté par M. COSME, M. CLAINCHARD, Conseiller Municipal, représenté par M. BOURSAT, Mme MANSION, Conseillère Municipale, représentée par M. ABERLE, M. DRODE, Conseiller Municipal, représenté par M. RENAULT. M. BERTHON, Conseiller Municipal, représenté par M. DUPONT.

Secrétaire :

Madame Marielle SCHOTT

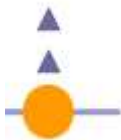
La séance est ouverte à 20h39.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h39 et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Maire propose au Conseil de nommer Madame SCHOTT, secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

1

Orientations budgétaires



Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires et fait la déclaration suivante :

"Vous le savez, les collectivités territoriales doivent, avant de voter le budget, inscrire à l'ordre du jour d'une séance du Conseil Municipal ce qu'il est convenu d'appeler "le débat d'orientations budgétaires".

Il ne s'agit donc pas, pour nous, ce soir, de voter le budget mais de donner des points de repère concernant les grandes lignes de l'utilisation des moyens financiers de la commune.

Mettre en œuvre des actions, des activités nécessite bien évident des possibilités financières et cela pose naturellement la question très concrète des effets sur notre budget communal de la loi de finances 1999 ; une loi de finances, disons-le tout net, qui inscrit notre préparation budgétaire dans un contexte politique favorable.

En effet si, il y a maintenant 19 mois l'économie française n'avait pas encore émergée d'une longue période d'atonie marquée par une faible

croissance et la montée inexorable du chômage, aujourd'hui la situation est radicalement différente. En dépit des difficultés économiques et financières internationales les résultats engrangés par le Gouvernement pluriel de Lionel JOSPIN sont encourageants. La croissance économique est de retour et autorise le renforcement de l'aide de l'Etat en direction des collectivités locales pour autant et c'est le cas que le choix en soit fait. Après l'immobilisme qui a caractérisé la législature précédente, le Gouvernement a marqué sa volonté de moderniser le système financier local.

Ainsi son contrat de croissance et de solidarité vise à pallier les insuffisances notoires du pacte de stabilité d'Alain JUPPE - qui en 3 ans à amputer de 10 milliards de francs les dotations des collectivités locales. De plus il s'est courageusement engagé dans la voie des réformes fiscales.

Tout en restant modeste et sans crier victoire, nous pouvons l'affirmer la France va mieux, c'est incontestable. Avec elle, les français vont mieux - ils ont retrouvé la confiance grâce au retour de la justice sociale. Notre commune, dans ce contexte, grâce entre autres aux dotations et aux compensations de l'Etat, notre commune, elle aussi bénéficie de cette reconnaissance.

L'éclaircie dans l'évolution de nos recettes est liée au contrat de croissance et de solidarité du gouvernement ; contrat concerté et indexé sur le Produit Intérieur Brut.

C'est ainsi que la DGF est indexée sur l'inflation de 1999 et la croissance de 1998. Elle progresse donc de 2,78% en 1999 soit le double des années passées.

La dotation forfaitaire quant à elle progresse de 1,5% soit un rythme supérieur aux taux constatés antérieurement et à l'inflation.

1999 marquera à plusieurs égards une rupture forte avec les années passées par un renforcement très significatif de la péréquation soit : une première rupture caractérisée par une programmation pluriannuelle de l'effort en faveur de la péréquation. Le gouvernement s'est engagé à abonder durant trois ans la DSU de 500 millions de francs. Cela représente un effort de deux milliards de francs sur trois ans (0,5 en 1999, 1 en 2000, 1,5 en 2001).

et une deuxième rupture marquée par la cohérence de l'action gouvernementale. Les gouvernements précédents de Messieurs Balladur et Juppé avaient pris l'habitude de reprendre d'une main ce que l'autre avait donné : la DSU augmentait mais les mêmes communes voyaient leur DCTP diminuer. Cela n'est plus possible puisque la diminution de la DCTP sera modulée selon la richesse des collectivités : seules les communes les plus riches subiront une baisse de leur DCTP.

Ainsi est supprimé le caractère dégressif sur cinq ans de cette compensation de l'Etat pour diminution des bases de Taxe professionnelle de plus de 10% : cela représente soulignons-le, 1,2 million de francs en plus pour le Pré Saint-Gervais en 1999.

Qui plus est, la solidarité entre communes riches et communes pauvres (dotation de solidarité Ile de France) est renforcée. Cette approche est bonne, je tiens à le dire, même si l'on n'en connaît pas encore l'impact pour le Pré Saint-Gervais.

Notons encore la suppression progressive de la part des salaires dans la taxe professionnelle qui profitera aux entreprises augmentant leurs possibilités financières et leur capacité à créer des emplois.

A cette éclaircie dans l'évolution de nos recettes s'ajoute la pérennité d'une gestion saine et maîtrisée de nos deniers publics.

Depuis près de dix ans, le Pré Saint-Gervais a mis en place des outils de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement permettant leur stabilisation et assurant dans le même temps de nouveaux services à la population pour prendre en compte ses besoins. Ainsi :

Les services municipaux - il faut leur rendre hommage - ont su avec compétence faire face à leurs responsabilités en gérant au " franc près " les crédits qui leur étaient alloués et en recherchant dès que possible la mise en concurrence pour obtenir la meilleure prestation au meilleur prix. Dans le même esprit, la généralisation des demandes de subventions auprès des différents organismes et/ou autres collectivités a été développée portant des fruits non négligeables.

Cette gestion rigoureuse et volontariste nous a permis depuis 1994 :
- de ne pas augmenter les taux de la part communale de la fiscalité locale, pesant ainsi moins sur les ménages. Il vous sera proposé de

reconduire ces mêmes taux en 1999.

- de diminuer régulièrement notre endettement au demeurant déjà minimum puisque nous sommes en dessous du ratio d'endettement des villes de notre strate, qui est d'une année de fonctionnement net. Chaque année, depuis le début de la mandature, nous avons remboursé grosso modo 9 millions de francs de capital et emprunté dans la même temps 6 millions de francs, ce qui nous permet de maintenir le montant global de la dette à 100 millions de francs.

Les priorités

Dans ce contexte budgétaire, nous réaffirmerons les priorités que nous avons affichées pour ce mandat municipal et nous continuerons à agir pour tous sans aucune discrimination, et avec de fortes convictions de démocratie en faveur de :

- l'école,
- la jeunesse,
- la solidarité,
- l'environnement et le cadre de vie,

sans avoir recours à l'augmentation de la pression fiscale.

De la réhabilitation du patrimoine scolaire (écoles Jaurès Brossolette, Lacore, etc.) au cadre de vie réfection des rues Joineau, Stalingrad, Danton, etc.) en passant par la jeunesse (développement des Centres de Loisirs, restructuration du Lieu Accueil Jeunes, soutien scolaire, etc.) et la solidarité (création d'un projet de ville RMI, d'un kiosque social d'actions d'accompagnement en direction des personnes âgées, etc.), nous tenons les engagements pris, nous donnons vie à nos promesses.

Cette politique forte réaffirmée et renforcée, nous vous proposons de la poursuivre et de la développer encore en mettant en place des actions nouvelles :

Telle l'OPAH pour une politique pertinente de rénovation et de valorisation de l'Habitat. Cette opération que nous mènerons avec le PACT ARIM 93 s'applique à l'ensemble du territoire de la commune et durera trois ans. Nous l'avons voulue pour assurer le droit à un environnement et un habitat de qualité mais aussi pour conserver à notre ville son âme de village.

Nous entendons également passer un contrat intercommunal de sécurité avec l'Etat et les trois autres communes de notre circonscription de police. Le diagnostic local résultant de l'exploitation des réponses au questionnaire diffusé auprès d'un panel représentatif de la population sera terminé fin mars, devant ainsi permettre la signature du CLS.

Il s'agit là de répondre au plus près des préoccupations de nos concitoyens qui attendent des mesures fortes pour assurer la tranquillité publique, en initiant une politique de partenariat dynamique. Il s'agit là d'un devoir primordial de l'Etat, des collectivités locales et de chacun de nous.

Nous passerons aussi un contrat éducatif local assurant un meilleur encadrement et soutien à la jeunesse en mobilisant tous ceux qui ont à cœur son devenir : la Ville, l'Education Nationale, la Jeunesse et les Sports, la Culture, la Caisse d'Allocations Familiales...Par ce biais, nous traduirons le droit au savoir et à l'égalité des chances en pensant l'éducation de nos enfants d'une façon globale.

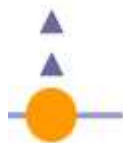
Nous poursuivrons bien entendu la mise en place du dispositif "**nouveaux services - nouveaux emplois**".

Les emplois jeunes sont un formidable " outil " pour tous.

Non seulement parce que l'emploi est le moyen d'intégration des jeunes sur le marché du travail (ce qui en soi est très important) mais aussi parce que les emplois créés répondent à de véritables attentes de la population. 1999 verra entre autres le recrutement des 11 agents locaux de médiation sociale, véritables acteurs de développement du lien social entre les générations, les quartiers, les institutions, les individus.

D'ici la fin de l'année, 26 jeunes - auparavant en difficulté d'accès au monde du travail - auront été embauchés.

Vivre ensemble, c'est aussi se parler, discuter, écouter, développer le respect et l'attention. Pour ce faire, avec la même vigueur, nous poursuivrons nos rencontres avec les habitants, le personnel communal, les associations que nous assurons de notre soutien.



Mettre en œuvre ce projet pour 1999, nécessite que nous nous donnions les moyens de notre politique.

Ces moyens continueront à être les éléments d'une gestion rigoureuse juste et solidaire. Ils s'égrèneront ainsi qui suit :

Pas d'augmentation des taux des impôts locaux,

appel à l'emprunt limité (6 millions de francs),

simple répercussion de l'augmentation des charges sur les ordures ménagères,

poursuite de notre recherche de la meilleure prestation au meilleur prix

(mise en concurrence par appel d'offres),

soutien au personnel communal notamment en matière de formation pour qu'il puisse toujours mieux remplir sa mission de service public.

Mais aussi

poursuite de notre politique dite de quotient familial permettant à tous et à chacun en fonction de ses revenus d'accéder à l'ensemble des services mis en place, avec en corollaire le renforcement du suivi des prestations dues au titre de ces services et ce pour assurer leur pérennité.

J'en terminerai maintenant en vous engageant au débat et en réaffirmant notre volonté de nous inscrire dans la continuité des budgets passés depuis plus de 10 ans tout en adaptant le Pré Saint-Gervais à un monde en mouvement vers le troisième millénaire.

Ensemble, nous ne dévierons pas de notre but et nous donnerons à notre ville le ressort et la force d'affronter son avenir en étant toujours conscients de nos engagements, fidèles à nos objectifs, authentiques dans notre parole, explicites sur nos actes."

Monsieur HURET souligne que le gouvernement de Lionel Jospin a pris des mesures positives. La présentation de la situation financière de la ville du Pré Saint-Gervais est à mesurer à la situation de perte de recettes de la Taxe professionnelle et de la fermeture du commerce local. Il considère que la priorité est de mener une action volontariste dans le domaine économique. En particulier en favorisant le redéveloppement économique et commercial de la ville. Pour ce faire, il suggère l'adoption d'un plan d'actions.

Madame LESCURE souhaite que la ville mène une action contre l'échec scolaire et réfléchisse sur le tri sélectif des ordures ménagères. Elle propose la mise en place d'une cellule de réflexion pour traiter de cette question avec la consultation de la population.

Monsieur DECOBERT souligne que les bases de la taxe professionnelle sont en augmentation de 2% par rapport à l'année 1998.

Monsieur DUPONT admet que la situation de la France est en amélioration et que la politique économique menée permet un taux de croissance économique de 3,2% en 1998 bien que d'autres pays européens ont un taux supérieur. De plus, on constate une diminution du nombre de chômeurs. Il insiste sur le non rétablissement des diminutions des transferts de l'Etat que le gouvernement n'a pas rétabli.

Monsieur DUPONT considère que dans la présentation faite de la situation financière des Collectivités Territoriales, il serait souhaitable de proposer une baisse de l'imposition. De plus la structure budgétaire de la ville dans sa structure d'investissement peut poser problème puisqu'une partie des travaux réalisés est subventionnée par des dotations de la réserve parlementaire qui sont par définition même aléatoires.

Sur les projets proposés, le groupe UDF/RPR est d'accord avec l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat.

Il pense que l'insécurité devient une difficulté majeure sur la ville. Il rappelle l'augmentation des délits : en 1996, + 30%, en 1997, + 25%, en 1998, + 10%. Il existe aujourd'hui sur la ville un sentiment d'insécurité. Il propose qu'un contrat local de sécurité soit signé avec la création de gardes urbains intervenant 24h sur 24 sur la ville. En ce qui concerne la mise en place des emplois jeunes, il est nécessaire de pouvoir les intégrer à terme au sein des services communaux, ce qui augmenterait la masse salariale.

Il rejoint la proposition de Monsieur HURET quant à la nécessité de revitaliser le commerce local.

Monsieur HURET insiste sur la nécessité de pouvoir observer à moyen terme l'évolution de la taxe professionnelle avec comme conséquence d'assurer le développement économique et de dégager des moyens financiers pour atteindre cet objectif.

Monsieur BARTOLONE rappelle que la baisse de la taxe professionnelle est liée aux départs de quatre sociétés. Ces départs n'ont rien à voir avec le taux de la taxe professionnelle.

En effet, la société ALM, dans le cadre de la délocalisation a obtenu des aides de la Région Centre lui permettant de s'implanter à la sortie d'Orléans. Cette Collectivité Territoriale a fourni le foncier et a financé une prime par emploi implanté.

La société LAURENT & FONTIX a regroupé ses activités au siège social qui se trouve à Vitry sur Seine dans le Val de Marne.

Malgré différents contacts, la société TELEPHONIE FRANÇAISE s'est implantée à Pantin. Les nouveaux dirigeants ont souhaité ce changement de locaux et de commune pour marquer la rupture avec le passé.

Enfin la société SERIEE s'est restructurée suite à un dépôt de bilan.

Cette situation créée a eu des conséquences sur le montant de la taxe professionnelle. C'est la raison pour laquelle une action est menée en liaison avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine

Saint-Denis pour implanter de nouvelles activités sur la ville. Des terrains sont disponibles, en particulier dans la ZAC Deltéral/Sémanaz, et des négociations sont avancées pour l'implantation d'activités dans cette zone.

La remarque de Monsieur DUPONT sur la baisse des impôts mérite débat. En effet, il faut s'interroger sur le niveau atteint par la fiscalité locale mais il ne faut pas se cacher qu'une baisse des impôts entraînerait obligatoirement et inévitablement une réduction des services rendus à la population.

Monsieur BARTOLONE est, quant à lui, favorable au maintien des services publics rendus à la population du Pré Saint-Gervais.

En ce qui concerne les dispositifs arrêtés par le ministère de l'Education Nationale, la ville a besoin de s'inscrire dans la mise en place d'un contrat éducatif local en liaison avec l'ensemble des partenaires concernés par cette question.

La prise en compte de l'insécurité est une nécessité absolue. La démarche décidée par la ville de faire un diagnostic de qualité pour réfléchir sur les actions à mettre en place est une nécessité. En effet, on a pu constater que les communes qui ont déjà signé un contrat local de sécurité se sont heurtées à des difficultés de mise en place puisque le diagnostic local a été bâclé. Il apparaît important de donner la parole aux habitants sur cette question. Au Pré Saint-Gervais, cela est possible grâce au questionnaire adressé. Il sera nécessaire de continuer ce dialogue avec la population. Enfin sur la proposition du groupe UDF/RPR, la mise en place d'une police municipale est toujours possible. Il est demandé au président du groupe UDF/RPR de chiffrer sa proposition et d'étudier de quelle manière elle est compatible avec les recettes de la ville.

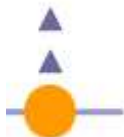
Monsieur LEVESQUE fait le point sur la mise en place du tri sélectif. Il propose qu'une étude soit menée en 1999 sur cette question permettant de faire le point sur l'évolution du ramassage et du tri des ordures ménagères.

Monsieur HURET considère que les commissions doivent être un lieu de débat. Il rappelle que le développement économique s'inscrit dans un contexte national mais que le contexte local a aussi son importance.

Monsieur BARTOLONE rappelle que les communes situées en limite de Paris ont un foncier cinq fois plus cher que les communes situées à l'est du département ou en grande couronne. Cela est un handicap certain pour l'implantation de nouvelles activités. Toutes les communes du nord est du département de la Seine Saint-Denis ont souffert du départ d'entreprises.

Monsieur HURET considère qu'il est nécessaire de comparer entre les communes situées aux portes de Paris. Certaines communes ont eu des politiques volontaristes d'implanter des sociétés.

Monsieur VIEILLEVIGNE rappelle que la commission de l'urbanisme ne s'est pas réunie depuis plusieurs mois et déplore cette situation.



Monsieur le Maire fera des propositions sur la tenue des commissions lors d'un prochain Conseil Municipal.

2 Taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des Écoles pour le compte de la ville du Pré Saint-Gervais

Madame LAPORTE indique que par décret n° 98-945 du 21 octobre 1998, les taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles pour le compte de la ville du Pré Saint-Gervais ont été modifiés au 1er juillet 1998 puis au 1er novembre 1998.

Ces taux sont les suivants :

1er juillet 1998 1er novembre 1998

Taux de l'heure d'étude surveillée

Instituteur, directeur d'école élémentaire 91,10 F 91,55 F

autres instituteurs 100,21 F 100,71 F

Professeurs des écoles (classe normale) 102,48 F 102,99 F

Professeurs des écoles (hors classe) 112,73 F 113,29 F

Taux de l'heure de surveillance

Instituteur, directeurs d'école élémentaire 60,73 F 61,03 F

autres instituteurs 66,81 F 67,14 F

Professeurs des écoles (classe normale) 68,32 F 68,66 F

Professeurs des écoles (hors classe) 75,15 F 75,52 F

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

3 Prise en charge de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 1998

Monsieur ABERLE rappelle que par décret 83-367 en date du 2 mai 1983, les instituteurs non logés par la commune et exerçant dans les écoles publiques des communes de Seine Saint-Denis peuvent prétendre à une indemnité représentative de logement.

Elle a été fixée à un montant de 1.160,33 Francs au lieu de 1.142,16 Francs soit une augmentation de 1,59 %.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

4 Rémunération des agents assurant le recensement de la population

Monsieur Incerti Formentini indique que le recensement de la population doit débiter le 8 mars 1999 jusqu'au début du mois d'avril.

Des agents recenseurs vont effectuer le travail auprès de la population.

Il est proposé aux agents de les rémunérer de la manière suivante :

Bulletins individuels n°2 : 5,40 Francs

Bulletins "étudiant" n°2 bis : 2,70 Francs

Feuilles de logement n°1 : 2,70 Francs

Dossier d'immeubles collectif n°4 : 2,70 Francs

Bordereau de district : 27,00 Francs

Relevé d'immeubles : 106,00 Francs

Séance de formation : 106,00 Francs

Bulletin individuel enquête famille: 11,00 Francs

Prime de bonne exécution: 750,00 Francs

Prime de bonne exécution partielle: 500,00 Francs Pour le personnel d'encadrement, il est proposé par bulletins individuels n°2 : 0,40 F et une prime de bonne exécution fixée à 750,00 F.

Monsieur DEGARDIN souhaite connaître la différence entre la prime de bonne exécution partielle et la prime de bonne exécution.

Monsieur le Maire indique qu'il sera tenu compte du nombre de personnes recensées et que cette prime tiendra compte de ce critère.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

5 Création d'un poste d'ingénieur subdivisionnaire territorial au sein des services techniques

Madame KLEIN indique qu'un agent a réussi le concours d'Ingénieur subdivisionnaire territorial.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil de créer un poste d'Ingénieur.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

6 Passation d'un marché sur appel d'offres ouvert et adoption du dossier de consultation des entreprises pour travaux à réaliser à l'école Suzanne Lacore

Monsieur LEVESQUE rappelle qu'après une première intervention en 1998 pour réaménager les lieux de restauration scolaire, il est nécessaire de poursuivre l'amélioration de cet établissement.

En 1999, avec l'attribution de subventions par l'Assemblée Nationale, il est possible de proposer le programme suivant :

Réfection des terrasses.

Remplacement des menuiseries extérieures.

Ravalement des façades.

Le montant est estimé à 3.000.000 de francs sous réserve des résultats de la consultation des entreprises qui doit être lancée dès à présent afin que les travaux puissent se réaliser durant l'été.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le dossier de consultation des entreprises, d'autoriser le Maire ou son représentant à lancer une procédure de consultation sur appel d'offres ouvert et à signer les Marchés avec les entreprises choisies par la Commission d'appels d'offres.

Monsieur HURET demande à quelle commission ont été décidés de lancer ces travaux de réhabilitation à l'école maternelle Suzanne Lacore.

Monsieur LEVESQUE indique qu'il s'agit du programme pluriannuel de rénovation des bâtiments scolaires. En 1998 une première tranche de travaux de rénovation intérieure a été réalisée.

Monsieur BARTOLONE précise qu'au début de la présente mandature un programme de travaux du patrimoine scolaire a été arrêté en consultation avec les enseignants et les parents d'élèves.

L'adoption de cette deuxième tranche de travaux à l'école maternelle Suzanne Lacore fait partie de la réalisation des travaux prévus.

Monsieur DEGARDIN souhaite obtenir une copie du dossier de consultation des entreprises ainsi que celui du groupe scolaire Jaurès/Brossolette.

Monsieur le Maire lui répond que ces documents seront adressés au président du groupe UDF/RPR. La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

7 Passation d'un marché sur appel d'offres ouvert et adoption du dossier de consultation des entreprises pour les travaux à réaliser au groupe scolaire Jaurès - Brossolette

Monsieur LEVESQUE rappelle que le Groupe scolaire Jaurès/Brossolette a déjà fait l'objet de deux tranches de travaux portant sur le ravalement et le remplacement des menuiseries.

En 1999, avec l'attribution de subventions par l'Assemblée Nationale, il est possible de proposer le programme suivant :

Réfection des terrasses.

Réfection d'un mur de soutènement côté cour Jean Jaurès.

Intervention sur les classes et les préaux.

Le montant estimatif pour ces interventions est de 1 500 000 Francs pour l'année sous réserve des résultats de la consultation des entreprises qui doit être lancée dès à présent afin que les travaux puissent se réaliser durant l'été.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le dossier de consultation des entreprises, d'autoriser le Maire ou son représentant à lancer une procédure de consultation sur appel d'offres ouvert et à signer les Marchés avec les entreprises choisies par la Commission d'appels d'offres. Monsieur DUPONT fait remarquer que les travaux réalisés sur le patrimoine scolaire sont financés en partie par la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale. Il s'agit d'une recette exceptionnelle. En l'absence de ce type de subvention, la commune serait dans l'obligation d'emprunter trois millions supplémentaires. Monsieur le Maire indique que comme toute commune des financements complémentaires sont recherchés permettant de subventionner une partie des travaux à réaliser. Il faut se féliciter de l'intervention des parlementaires, Monsieur KERN, à l'Assemblée Nationale, et Monsieur DEBARGE, au Sénat, qui ont réussi à obtenir une somme importante de subvention pour les travaux à réaliser dans le cadre du budget 1999. La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

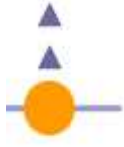
8 Adoption du règlement intérieur pour les colonies

Madame SCHOTT rappelle que dans le cadre de l'organisation des colonies de vacances organisées par la Ville, il est proposé d'adopter un règlement intérieur qui précise les tarifs, la validation des inscriptions, le désistement éventuel, l'utilisation des bons CAF et les règles de conduite. Il est demandé au Conseil d'approuver les termes du règlement intérieur des colonies de vacances. Monsieur VIEILLEVIGNE souhaite connaître les modalités de facturation des frais de rapatriement pour les enfants ayant posé des problèmes lors d'un séjour en colonie. Monsieur le Maire indique que l'adoption du règlement intérieur des colonies de vacances précise que la commune rembourse le prestataire de service des frais de rapatriement des jeunes ayant posé un problème. La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

9 Acceptation du solde de tout compte de l'association "Pré Jeunes"

Monsieur BOURSAT rappelle que l'association "Pré Jeunes" a mis fin à ses activités qui ont été reprises par les Services Municipaux. Le solde budgétaire de cette association s'élève à 8 451,22 Frs. Il est demandé au Conseil d'accepter le solde de tout compte de l'association "Pré Jeunes" et de percevoir le montant de 8 451,22 F. Monsieur VIEILLEVIGNE souhaite connaître la date de fin d'activités de l'association "Pré Jeunes". Monsieur le Maire précise que cette association a arrêté ses activités fin 1997. Ces activités ont été reprises par les services municipaux. Comme pour toute association mettant fin à ses activités, il est nécessaire d'attendre un an avant de solder les comptes en attendant de connaître d'éventuels créanciers. La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

10 Remboursement de dégâts occasionnés au gymnase Nodier



Mademoiselle DEKNUDT informe que des élèves du Collège Jean Jacques Rousseau, pendant un cours de sport au gymnase Nodier, ont occasionnés des dégâts dans un vestiaire. Les réparations de remise en état se sont élevées à 1.925 francs. Dix élèves sont concernés par cet incident.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à émettre des titres de recettes à l'encontre de ces familles.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

11 Décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des collectivités territoriales

Décision n° 97 : contrat d'occupation à titre précaire de locaux situés au 1er étage du 32 rue Danton au Pré Saint-Gervais signé avec Monsieur RAEMY,

Décision n° 107 : signature de l'avenant n° 1 à l'engagement de location signé avec Monsieur LAPORTE pour un logement situé au 1er étage du 32 rue Danton au Pré Saint-Gervais,

Décision n° 108 : signature de l'avenant n° 1 à l'engagement de location signé avec Monsieur LAPORTE pour un logement situé 3 rue Pierre Brossolette au Pré Saint-Gervais,

Décision n° 001 : annulation de la concession de la place de parking n° 24 au parc public Anatole France pour Monsieur Serge FONTANES,

Décision n° 002 : concession de la place de parking n° 24 au parc public Anatole France pour Madame Martine FABRY,

Décision n° 003 : signature d'un contrat d'occupation précaire d'une durée d'un an avec la société SERIVAN concernant un local situé 10/12 rue Deltéral,

Décision n° 004 : approbation pour les prestations de téléphonie fixe, de téléphonie mobile et de liaisons louées le marché avec SA France Télécom,

Décision n° 005 : contrat de maintenance informatique APPLE signé avec la société Technique et Gestion

Décision n° 007 : avenant n° 2 à l'engagement de location en date du 28 mars 1995 signé avec Monsieur LAPORTE domicilié 32 rue Danton en vu de rectifier le montant du loyer,

Décision n° 008 : avenant n° 2 à l'engagement de location en date du 30 juin 1995 signé avec Monsieur LAPORTE domicilié 32 rue Danton en vu de rectifier le montant du loyer,

Décision n° 014 : contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant forfaitaire de 228.000,00 francs pour les travaux de réhabilitation de l'école Suzanne Lacore avec l'architecte DPLG Yves EUVREMER et la Société Anonyme Jean-Pierre TOHIER.

12 Questions diverses

Monsieur LARIVE souhaite connaître les conditions de déroulement du recensement de la population et les modalités de choix des agents recenseurs.

Monsieur le Maire indique que le recensement a débuté le 8 mars et se terminera au début du mois d'avril. 26 agents effectuent le recensement puisque la ville a été divisée en 26 districts. Un appel à candidature a eu lieu au sein des services municipaux. L'ensemble des agents recenseurs a été recruté dans ce cadre.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.

